

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/031

Séance du 26 septembre 2025

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq

Le 26 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 19 septembre 2025

OBJET :

Admission en non-valeur

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

ABSENT EXCUSE : Marie-Claude JEANDEAUD a donné pouvoir à Aurélien BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Samuel DANNA

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° R-45-53 de l'exercice 2024, cantine pour un montant de 20.80 €
- n° R-45-53 de l'exercice 2024, garderie pour un montant de 3.00 €
- n° T-112 de l'exercice 2024, revenus des immeubles pour un montant de 29.78 €

Article 2 : dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 53.58 €

Article 3 : dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 27 septembre 2025

Le maire, Aurélien BLANC.

